

Amendement 1

Monika Hohlmeier, Helmut Brandstätter, Engin Eroglu, Andreas Glück, Svenja Hahn, Moritz Körner, Jan-Christoph Oetjen, Christine Singer, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Joachim Streit, Hildegard Bentele, Stefan Berger, Daniel Caspary, Laurent Castillo, François-Xavier Bellamy, Christophe Gomart, Céline Imart, Christian Doleschal, Lena Düpont, Christian Ehler, Jens Gieseke, Niclas Herbst, Ondřej Kolář, Miriam Lexmann, Norbert Lins, Lukas Mandl, Angelika Winzig, Reinhold Lopatka, Sophia Kircher, Alexander Bernhuber, David McAllister, Verena Mertens, Angelika Niebler, Oliver Schenk, Christine Schneider, Ralf Seekatz, Sven Simon, Johan Van Overtveldt, Sabine Verheyen, Andrea Wechsler, Tomáš Zdechovský

Rapport

A10-0008/2024

Victor Negrescu

Budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2025 - toutes sections
2024/0176(BUD)

Proposition de résolution**Paragraphe 75 bis (nouveau)***Proposition de résolution**Amendement*

75 bis. souligne que les crédits du budget de l'Union ne doivent en aucun cas être versés, directement ou indirectement, à des personnes, à des groupes ou à des entités liés à les activités terroristes; rappelle que des informations crédibles indiquent que l'UNRWA a employé des membres de l'organisation terroriste Hamas, dont, récemment, le chef de l'association des enseignants de l'UNRWA au Liban, Fateh al-Sharif; souligne qu'il a été prouvé à plusieurs reprises que des membres du Hamas étaient employés par l'UNRWA et que plusieurs bâtiments scolaires de l'UNRWA ainsi que son siège avaient permis de dissimuler le vaste système de tunnels du Hamas à Gaza; reconnaît néanmoins le rôle vital que joue l'UNRWA dans l'aide humanitaire, laquelle ne peut pas être interrompue si l'on veut que toutes les personnes touchées par le conflit actuel dans les territoires palestiniens aient accès aux services de base; insiste sur le renforcement des inspections, des

contrôles et des audits de tous les fonds versés à l'UNRWA et à ses sous-traitants afin qu'aucun euro ne serve à financer les activités du Hamas ou du Hezbollah, à y contribuer ou à les soutenir; demande la diversification du financement de l'aide humanitaire fournie à la population palestinienne, par exemple en faveur d'organisations telles que Médecins sans frontières, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ou le Programme alimentaire mondial; souligne que le Parlement se réserve le droit d'émettre des réserves en cas de non-respect des règles et de mauvaise administration par la Commission;

Or. en